

Groupe de travail « Le foncier en Amérique Latine et en Afrique »

Sessions de Nant. Vendredi 3 juillet 2009

I - Il s'agit d'un problème fondamental qui touche à la sécurité alimentaire et à la sécurité bien comprise tout court puisque de l'accès à la terre dépend la possibilité de se nourrir pour des populations de plus en plus nombreuses et que les entraves à ce droit sont causes de violences de toutes sortes.

La façon dont l'Etat dispose du territoire, au nom de « l'intérêt public », dans certains pays, le maintien de grandes propriétés privées improductives, dans d'autres, le choix d'un modèle économique « extractif » au lieu d'un modèle d'économie paysanne ailleurs et qui connaît un nouveau développement avec la constitution d'immenses réserves pour des raisons alimentaires (cas de Madagascar avec le groupe Daewoo) ou pour répondre aux besoins en agro carburants, au Brésil et en Colombie notamment, etc. cette situation peut être illustrée par de très nombreux exemples.

II – Face à cette situation le respect des règles de droit pour assurer une sécurisation juridique, et foncière donc, est au cœur de la question de la réforme agraire qui reste à faire ou à compléter dans de nombreux pays. Certains aspects tels que la question des droits collectifs reconnus à certaines communautés ou populations indigènes ou la dimension internationale de ces dispositifs juridiques face aux intérêts de grands groupes internationaux et de multinationales, doivent être particulièrement pris en compte.

III – Pour fonder un travail sérieux sur cette question cruciale, nous faisons deux propositions :

- il est indispensable de développer les connaissances en la matière par le recours à des études de cas documentées et nous pensons qu'il faut passer commande d'une série d'ECADIM (études de cas à dimensions multiples), ce qui peut également être une façon de mettre au point cette méthode pour l'Alliance Terre Citoyenne
- il est nécessaire, pour faire avancer simultanément la réflexion et la recherche de solutions, d'organiser régulièrement des ateliers et des forums internationaux..

Nous sommes évidemment conscients que la mise en œuvre d'un tel « dispositif » implique la constitution d'un petit groupe de travail ad hoc.